



MRC de
MARIA-CHAPDELAINE

**OBLIGATION DU NOMBRE DE POSTES POUR LESQUELS LA
CONNAISSANCE OU UN NIVEAU DE CONNAISSANCE D'UNE AUTRE
LANGUE QUE LE FRANÇAIS ÉTAIT EXIGÉ OU SOUHAITABLE
AU 31 DÉCEMBRE 2024**

En vertu de l'article 20.1 de la Charte de la langue française et de l'article 11 du Règlement sur la langue de l'Administration, la MRC de Maria-Chapdelaine est tenue de publier l'information suivante sur son site internet :

1. Nombre total de postes pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français est exigé (nécessaire) : 0;
2. Nombre total de postes pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français est souhaitable (un atout) : 1.

ALBANEL - DOLBEAU-MISTASSINI - GIRARDVILLE - NORMANDIN - NOTRE-DAME-DE-LORETTE -
PÉRIBONKA - SAINT-AUGUSTIN - SAINT-EDMOND-LES-PLAINES - SAINT-EUGÈNE-D'ARGENTENAY - SAINT-
STANISLAS - SAINT-THOMAS-DIDYME - SAINTE-ÉLISABETH-DE-PROULX - SAINTE-JEANNE-D'ARC

MRC de
MARIA-CHAPDELAINE

☎ 418 276-2131
✉ portail@mrcmaria.qc.ca
🌐 mrcdemaria-chapdelaine.ca

📍 173, boul. Saint-Michel
Dolbeau-Mistassini (QC)
G8L 4N9

